



## RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

### A la demande du bénéficiaire

Commune de La Ferté-Bernard

DP07213226Z0004	
Date de dépôt	15/01/2026
Accepté	tacitement le 15/02/2026
Demandeur	PRESTIGE CLIMA SERVICES Représentée par Monsieur RAHMOUNI Hossem 16 avenue du valquiou 93290 TREMBLAY EN FRANCE
Projet	Nouvelle construction : Construction d'un abri de jardin couvert par 8 panneaux photovoltaïques
Terrain	BX-0191 34 Rue Pierre De Coubertin 72400 LA FERTE-BERNARD

Monsieur,

Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme tacite dont vous avez demandé le retrait.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire<sup>1</sup>.

Votre demande de retrait a été adressée à la mairie en date du **07/05/2026**.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

LA FERTE BERNARD, le 20 mai 2026

Pour le Maire, par délégation de fonction

Arrêté n°26-257 du 8 avril 2026

L'Adjoint,

**Thierry RENVOIZÉ**

<sup>1</sup> L424-5 du code de l'urbanisme



Affiché le 29 MAI 2026